

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Numéro d'Enregistrement 01-2119487967-12-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 111-27-3  
N° Index: 603-059-00-6  
N° CE: 203-852-3

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit  
Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Acute Tox. 4; H312  
Acute Tox. 4; H302  
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse**

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 2 de 12

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Formule: C6H14O  
Poids moléculaire: 102,18 g/mol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
111-27-3	1-hexanol			100 %
	203-852-3	603-059-00-6	01-2119487967-12-XXXX	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H226 H312 H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
111-27-3	203-852-3	1-hexanol	100 %
	dermique: DL50 = 1500 - 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3210 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Aucune donnée disponible

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 3 de 12

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Consulter un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toux  
Effet narcotique  
Troubles gastro-intestinaux  
Maux de tête  
Irritant

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Administer comme laxatif le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe dans un verre d'eau).

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre d'extinction

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquides combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone  
En cas d'échauffement:  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 4 de 12

électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Danger d'explosion

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Assurer une aération suffisante.

Lire l'étiquette avant utilisation.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### **Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse**

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 5 de 12

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-27-3	1-hexanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	99 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	210 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	28 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	24,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	14 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	14 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
111-27-3	1-hexanol	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,51 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		4 mg/l
Eau de mer		0,051 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,8 mg/kg
Sédiment marin		0,28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		62 mg/l
Sol		0,25 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques  
Écran de protection du visage

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse**

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 6 de 12

choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 898 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 30 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	-45 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	155 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7,7 vol. %
Point d'éclair:	60 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse**

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 7 de 12

Température d'auto-inflammation:	285 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	3,64 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité: (à 23 °C)	1,3 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 1,8
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 38 °C)	3,64 hPa
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1 hPa
Densité:	0,82 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

**Dangers d'explosion**

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

0,592 mPa·s

(à 25 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2. Stabilité chimique**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse**

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 8 de 12

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Comburant, fortes  
Métaux alcalins  
Métal alcalino terreux  
Aluminium

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Articles en plastique

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par contact cutané.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-27-3	1-hexanol				
	orale	DL50 3210 mg/kg	Rat	Study report (1965)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 1500 - 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1977)	OECD Guideline 402

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Provoque une légère irritation cutanée.  
irritations des muqueuses

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse**

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 9 de 12

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Autres informations**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Toux  
Effet narcotique  
Troubles gastro-intestinaux  
Maux de tête  
Irritant

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-27-3	1-hexanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 97,2 - 97,5 mg/l	96 h	Pimephales promelas	In: Bishop WE, Cardwell RD, Heidolph BB	other: US EPA 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 79,7 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2005)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	48 h		Ecotoxicology and Environmental Safety 7	Method:
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 6,8 - 13 mg/l	21 d	Daphnia magna	Ecotoxicology and Environmental Safety,	other: read-across and

**12.2. Persistance et dégradabilité**

61,8 %; 30 d; aerob  
OECD- 301D  
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

log Pow: 1,8  
Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
111-27-3	1-hexanol	1,8

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
111-27-3	1-hexanol	10		(2010)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 10 de 12

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**L'élimination des emballages contaminés**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2282
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HEXANOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2282
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HEXANOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 11 de 12

Quantité exceptée: E1

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2282  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** HEXANOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3  
 Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2282  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** HEXANOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
 Passenger LQ: Y344  
 Quantité exceptée: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

##### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

##### Législation nationale

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Hexan-1-ol min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 28020

Page 12 de 12

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 12.

##### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable  
Acute Tox: Toxicité aiguë  
Eye Irrit: Irritation oculaire

##### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.